

Kibungu le 30 janvier 1962



N° / /Just.4/02/J

OBJET:
Gouvernement c/
RWANYINDO

A Maître A.LIEBAERT, Avocat
à
USUMBURA

Maître,

Suite à ma lettre N° 2742/Just.4/02/J du
28 décembre 1962, j'ai l'honneur de vous communiquer
les renseignements suivants me fournis par le bourg-
mestre au sujet du bétail de Rwanyindo:

- 1° 10 vaches sont mortes
- 2° 2 vaches ont été vendues pour trouver de l'argent
et payer l'impôt pour les vaches restantes.
- 3° 17 vaches ont été retrouvées, mais les recherches
continuent.

Veillez agréer, Maître, l'assurance de
ma considération la plus distinguée.

L'Huissier
JIMBIRI N

RÉPUBLIQUE RWANDAISE

PRÉFECTURE DE KIBUNGU

Kibungu, le 30/1/62

N° 163 /org.comm/RR

①

Objet : Cartes de spécimen
de signature.



A Monsieur le Percepteur des Postes

à KIGALI.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre
en annexe 4 cartes de spécimen de signature, pour les
commune Kibungu et Murambi, de la préfecture de Kibungu.

Le Préfet HABIMANA.J.

Visa de l'A.T.
DE WEERD.G.-

RÉPUBLIQUE RWANDAISE

PRÉFECTURE DE KIBUNGU

Kibungu, le 30 janvier 1962

N° 162 /org.comm/RR

Objet : Virement.

KIBUNGU



212

A Monsieur le Gérant de la Caisse
d'Epargne du Ruanda

à
NIANZA.

C.P.I. à Monsieur REISCH à ASTRIDA.

Monsieur,

Je viens vous confirmer ma télégamme
n° 3527/org.comm/RR, du 27 courant, par laquelle, je vous
piais de virer par débit du compte ex-chefferie-
Buganza-sud 22.000 frs, Buganza-nord 32.000 frs et
Gihunya 32.000 frs, au compte n° 11231, de Monsieur
REISCH à Astrida.

Veillez agréer, Monsieur le Gérant,
l'expression de ma considération très distinguée.

Visa de l'A.T.
DE WEERD.G.

Le Préfet de la Préfecture,
HABIMANA.Jean.

Kibungu, le 30 janvier 1962
N° 161 /org.comm/RR

Objet : Maison communale

KIBUNGO



213

A Monsieur le Ministre de l'intérieur
à KIGALI.

En réponse, à votre lettre n° 2538/org.-comm, du 26 décembre 61, je me permets de vous informer que les formulaires de demande de subside F.B.I., pour construction maison communale, ont été envoyés à Monsieur HABIYAREMYE.G., sous-Directeur du F.B.I. à Kigali,

Ces documents étaient accompagnés par ma lettre n° 2678/org.comm/RR du 15 décembre 61

Visa de L'Administrateur de Terr.
DE WEERD.-

Le Préfet de la Préfect.
HABIMANA-Jean.

Kibungu, le 1 février 1962.-

Objet: Capita Rwabinene.-

N° 177/Org.Comm./RR.-

KIBUNGO



214

A Monsieur RWABINENE
Capita - Route

à RUKIRA.-

Monsieur,

Je vous fais savoir qu'à partir du
1/1/1962 vous n'êtes plus capita chef des travailleurs
route du secteur Migongo.

Le salaire du mois de janvier vous
sera payé par la Commune Rukira. Cette commune peut vous
garder si le conseil communal le juge nécessaire.-

LE PREFET, HABIMANA JEAN.-

Ndakumenyesha ko kuva le 1/1/62 utakili
chef w'abakozi b'umuhanda wa Migongo.

Umushahara w'ukwezi kwa mbere, uzawuhembe-
rwa mili commune ya Rukira. Kandi iyo commune ishobora kukureke-
ra ku milimo niba inama ya commune ibishaka.-

Kibungu, le 25 janvier 1962.-

Objet: Convocation.

N° 1.4/Sec.30/02/H.J.-



A Monsieur KANYANGOGA Thomas
Sous-Préfet à

RWAMAGANA.-

Monsieur,

Dès réception de la présente, veuillez
me trouver les nommés suivants :

1°- Kamanzi Antonine, habitant Rwamagana.

2°- Kayomberere Messach, habitant Kirwa - celui-ci est le
frère de Nzabandora Manacé le receveur communal de Rwamagana.

3°- Canisius fils Sabuhoro.

Leur présence à Kibungu me sera nécessaire le 30.1.1962 mardi
prochain.-

Merci.

LE PREFET, HABIMANA JEAN.-

25 janvier 1962.-

137/A.I.38/02/DW.-

Contrôle des
séjours dans les
communes.-

Rvl.21/O.P. du 5.1.62.-

KIBUNGO



216

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre dont références en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'estime nécessaire de soumettre la résidence à une autorisation préalable dans les communes suivantes :

- Rwamagana, Kibungu et Kabarondo à cause de l'existence d'un centre commercial où beaucoup d'étrangers ont toujours tendance à se réfugier.
- les communes de Zaza et Gakenke où se trouve un centre de négoce important.
- la commune de Murambi, proche de la frontière.
- les communes de Kayonza et de Remera où se trouvent les camps des travailleurs de la mine de Rwinkwavu.-

Visa de l'A.T.,
G. De Weerd.-

Le Préfet,
Habimana Jean.-

25 janvier 1962.-

138/A.I.33/02/DW.-

C
Lettre du 18.11.61
de KABEBA Denis
Aide-Compt.C.A.C.-

Rvl.2351/Pers. du
9.12.61.-



A Monsieur le Ministre de l'Intérieur
à
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre dont
caractéristiques en marge, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que Monsieur KABEBA Denis s'est encore,
il le dit lui-même, permis de toucher dans les caisses pour
lesquelles il avait la responsabilité.

Cet argent n'est pas du tout dépensé
pour les activités qu'il cite, ce qui ferait en quelque sorte
encore preuve d'idiotisme.

Il a utilisé cet argent pour boire et
payer à boire et pour faire toute sorte de chose que je ne
préfère pas citer dans une lettre.

J'ai essayé à plusieurs reprises mais
en vain, de le corriger.

Il est à écarter définitivement de tout
service gouvernemental.-

Visa de l'A.T.,
G. De Weerd.-

Le Préfet,
Habimana Jean.-

Kibungu le 24 janvier 1962

N° 133 / FIM / DE

Objet:
Remboursement
324 frs

A Monsieur Sekalinbya Assistant Médical à Nyanga

Ter. Kibungu



Monsieur,

Il vous en souvient sans doute que lors de votre mutation je vous ai confié trois types devant se rendre à Kigali et que en même temps je vous ai payé 324 (trois cent vingt quatre) pour paiement de leur voyage. Comme le transporteur Salim ^{des Nyanza} a créé un ~~réquisitoire~~ je me vois obligé de vous demander de me rembourser le plus tôt possible les 324 francs.

pour rémunéré pour ce transport

Le Comptable Territorial

De ZUTTER

23 janvier 1962.-

126/Fin./DZ.-

Destruction
arme 12 mm.-

KIBUNGO



219

A Monsieur le Commandant de la
Garde Nationale
à KIGALI.-

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
un vieux fusil cal.12 pour mettre en destruction.

Cette arme a été trouvée au domicile
du défunt du Trieu de Terdonck à Rukara et n'était nul-
lement enregistrée.-

Le Comptable Territorial,
De Zutter, L.-